

suffisantes; mais, pas plus que tout autre homme d'affaires, il ne peut sans capital exploiter convenablement sa terre. Ceux qui sont familiers avec la culture du sol, savent parfaitement que cette culture ne peut être faite efficacement sans capital. Les fermiers savent que le meilleur placement qu'ils puissent faire, c'est de dépenser leurs épargnes à l'amélioration de leur terre ainsi qu'à se pourvoir d'un matériel, ou d'un troupeau de gros et de petit bétail convenable. Ce serait un grand service à rendre aux fermiers, si le gouvernement mettait à leur disposition le crédit de l'Etat pour leur permettre de se procurer les fonds dont ils ont besoin, et sans lesquels aucune industrie ne peut prospérer.

Il y a dans le discours du Trône plusieurs autres sujets sur lesquels je ne m'étendrai pas longuement. Nous sommes tous très intéressés à ce que quelque chose soit fait relativement à l'inspection du grain et au contrôle à exercer sur les éleveurs terminaux des grands lacs. C'est un sujet qui intéresse particulièrement l'Ouest. Ce dernier doit envoyer bientôt à Ottawa une nombreuse délégation pour le discuter avec le gouvernement.

La nomination d'une commission du tarif est une autre question importante mentionnée dans le discours du Trône. J'ai eu le plaisir de prendre part à toutes les discussions qui ont eu lieu sur le tarif depuis 1878, et il m'a toujours semblé qu'une question de cette nature ne pouvait être convenablement débattue dans nos luttes électorales par les partis qui se disputent le pouvoir et qui font de ce sujet le principal article de leur programme. Une commission du tarif devrait être composée d'hommes rompus aux affaires; qui connaissent ce que doit être un tarif, ou sur quels articles de consommation il doit s'appliquer.

Il faut que ces hommes comprennent bien la difficulté qu'il y a de faire ou de modifier un tarif sans nuire à certaines industries. Ceux qui se rendent parfaitement compte des difficultés qu'il y a de faire un bon tarif se réjouiront d'apprendre que cette tâche sera confiée à l'avenir à une commission d'experts. Les plaintes formulées par les industriels qui se prétendent opprimés, les exigences de certaines localités, les griefs qu'elles exposent au Gouvernement peuvent finalement soutirer de ce

dernier des concessions d'un caractère désastreux. Le tarif doit être fait scientifiquement, de manière à procurer au pays autant de revenu que possible et à grever le moins possible le consommateur. Puis, il faut que ce revenu qui en provient soit le moins possible détourné de sa destination légitime—qui est le trésor public—et il ne faut pas qu'un changement de tarif ait pour objet de favoriser indûment des intérêts privés. Toute modification du tarif est une tâche qui doit être confiée, comme je l'ai dit, à des experts, à des hommes rompus aux affaires. De cette façon, nous pourrions établir un tarif équitable et satisfaisant. Il est peut-être impossible de réaliser un tarif parfait, donnant satisfaction à tous les intéressés, mais il faut que le tarif se rapproche le plus possible de la perfection, et c'est ce qui sera obtenu en confiant l'élaboration à des experts au lieu de confier cette tâche à des politiciens. Il ne faut pas que le tarif soit livré à l'esprit de parti; mais il faut qu'il devienne exclusivement une question d'affaires, et qu'il donne le plus grand revenu sans être trop onéreux. Je ne toucherai pas aux autres sujets du discours du Trône; mais mon honorable second ne manquera pas, sans doute, de s'en occuper.

L'honorable M. TAYLOR: J'apprécie le grand honneur qui m'est fait d'être choisi pour appuyer l'adresse en réponse au discours du Trône. Je l'apprécie d'autant plus que mon élévation très récente au Sénat m'arrive après avoir servi mes commettants pendant 29 ans comme membre de la Chambre des communes.

Je m'efforcerai, toutefois, dans les quelques remarques que je vais faire, d'éviter autant que possible tout ce qui pourrait être considéré comme étant entaché de partialité.

Nous avons, en Canada, l'avantage de posséder un gouvernement responsable. Nous sommes fiers, avec raison de nos lois et institutions anglaises. Sa Majesté le Roi, représenté en Canada, par le Gouverneur général, est l'un des liens qui nous unissent à la mère patrie. Nous avons été dans le passé heureux du choix fait des gouverneurs envoyés pour présider à nos conseils et, aujourd'hui, notre reconnaissance doit être encore plus grande, puisque la mère patrie a daigné nous envoyer l'un des mem-